

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-sixième jour du mois de septembre deux mille seize** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N<sup>o</sup> : 1

2016-09-R201

#### **ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

***D'accepter*** le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
2. Ouverture de la séance.
3. Octroi du contrat relativement à la fourniture et installation d'un abri d'entreposage type dôme.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### POINT N<sup>o</sup> : 2

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 12 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N<sup>o</sup> : 3

2016-09-R202

#### **OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI D'ENTREPOSAGE TYPE DÔME**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire construire et installer un abri pour entreposer l'abrasif et le sel à déglacer pour les chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres publiques SEAO pour la fourniture et l'installation d'un abri d'entreposage type dôme;

CONSIDÉRANT que la municipalité suite à l'appel d'offres n'a reçu qu'une seule soumission des Industries Permo inc,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques , appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service pour la fourniture et installation d'un abri d'entreposage type dôme, soit la compagnie «Industries Permo inc » au montant de 160 516.60 \$, incluant les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

QUE le paiement et le financement de cet équipement soit comme suit :

Payable à même le fonds de roulement lequel fonds sera remboursé en versements égaux sur une période de 15 ans à compter de l'année financière 2017.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Messieurs les conseillers Michel Larente, Denis St-Jacques, Marc Bertrand votent pour et monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Les Industries Permo inc,  
Service des finances, Monsieur Benoit Grimard  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 4**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 19 h 18.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

**POINT N° : 5**

2016-09-R203

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

**De lever** la séance extraordinaire à 19 h 19 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

\_\_\_\_\_  
**André Jetté,  
Maire**